

**Assemblée générale**

Soixante-treizième session

Documents officiels

Distr. générale
30 octobre 2018
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 2^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 2 octobre 2018, à 15 heures

Président : M. Saikal (Afghanistan)**Sommaire**Point 28 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (*suite*)
- b) Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille (*suite*)
- c) L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org/>)



La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 28 de l'ordre du jour : Développement social (*suite*)

- a) **Suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale** (*suite*) (A/73/214)
- b) **Développement social, y compris les questions relatives à la situation sociale dans le monde et aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille** (*suite*) (A/73/61-E/2018/4, A/73/211/Rev.1, A/73/213, A/73/220 et A/73/254)
- c) **L'alphabétisation, enjeu vital : définir les futurs programmes d'action** (*suite*) (A/73/292)

1. **M. Edrees** (Égypte), s'exprimant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que le débat en cours sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement social et à la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale continue d'être centré sur les tendances en matière d'inégalité, entre les pays ainsi que dans les pays. Pour que se réalisent les objectifs du Sommet mondial et le Programme de développement durable à l'horizon 2030, il faut que ces discussions soient orientées vers l'action. Les États Membres devraient également se pencher sur les besoins propres à l'Afrique et aux pays les moins avancés et attirer l'attention sur la situation et les besoins spécifiques des jeunes, des personnes âgées, des personnes handicapées, des familles et des peuples autochtones.

2. Le Groupe est profondément préoccupé par l'inégalité des progrès accomplis dans la réalisation des engagements interdépendants pris lors du Sommet mondial et par l'absence d'avancées satisfaisantes en matière de développement social. Le Groupe réaffirme sa volonté de s'employer à la pleine mise en œuvre du Programme 2030, de contribuer à la réalisation du développement durable dans ses trois dimensions et de mettre à profit les acquis et les enseignements tirés des objectifs du Millénaire pour le développement.

3. La coopération internationale au service du développement, particulièrement la coopération Nord-Sud, demeure un catalyseur fondamental du développement durable, mais surtout de la promotion du Programme d'action du Sommet mondial. La communauté internationale doit respecter le principe des responsabilités communes mais différentes et militer pour que la coopération Nord-Sud continue de jouer son rôle clef de principal moyen de financement

du développement. Le Groupe exhorte les pays développés à tenir les engagements auxquels ils n'ont pas encore donné suite en matière d'aide publique au développement. En revanche, la coopération Sud-Sud est une entreprise collective des pays en développement et ce sont les pays du Sud qui doivent en établir les priorités. Elle mérite de faire l'objet d'une promotion distincte et indépendante, en complément de la coopération Nord-Sud.

4. Pour éliminer la pauvreté, faire avancer le progrès social et assurer un développement durable, il est essentiel de s'attaquer à l'inégalité dans toutes ses dimensions. Malgré le recul de l'inégalité de revenus au niveau mondial, les écarts à ce chapitre persistent dans certains pays et certaines régions ainsi qu'entre pays et entre régions, et ils se sont même accentués dans de nombreux pays. Les États Membres et la communauté internationale doivent dégager les enseignements de l'expérience des pays qui ont réussi à réduire les inégalités (liées ou non aux revenus) et s'inspirer judicieusement, en tenant compte de leur contexte national respectif, des politiques qui se sont révélées efficaces ailleurs.

5. Donnant suite au rapport du Secrétaire général sur la réalisation des objectifs de l'Année internationale de la famille et des mécanismes mis en œuvre pour y donner suite (A/73/61-E/2018/4), dont il ressort que certains États Membres ont fait des efforts pour renforcer les institutions nationales chargées de la mise en œuvre de politiques familiales, le Groupe invite les États Membres à investir dans des politiques et programmes axés sur la famille, qui constituent des moyens importants d'appuyer la mise en œuvre du Programme 2030. Il faut aussi promouvoir, aux niveaux national et régional, les activités de recherche et les campagnes de sensibilisation relatives à la famille. Dans les mesures qu'ils adoptent pour éliminer la pauvreté, les États doivent également prendre en compte la réalité du vieillissement de la population, et la communauté internationale doit agir de concert pour garantir le respect des droits des personnes âgées, tout en évitant les formes de discrimination multiples et croisées et en appliquant une approche intégrée qui reconnaît les besoins croissants en matière de soins de longue durée de qualité et abordables.

6. Le Groupe se félicite des progrès accomplis ces dernières années par les gouvernements et les autres parties prenantes, notamment les organisations de la société civile et le secteur privé, pour ce qui est d'intégrer la question du handicap dans des politiques et programmes inclusifs pour la mise en œuvre des efforts de développement national et du Programme 2030. Il attend avec intérêt de voir le rapport phare que

l'Organisation des Nations Unies publiera en 2018 sur la réalisation des objectifs de développement durable par, pour et avec les personnes handicapées.

7. **M. Hilale** (Maroc), prenant la parole au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que pour éliminer la pauvreté, faire avancer le progrès social et assurer un développement durable pour tous, il est essentiel de s'attaquer à l'inégalité dans toutes ses dimensions. Bien que de nombreux pays aient réalisé des progrès économiques remarquables au cours des quinze dernières années, notamment en sortant des millions de personnes de l'extrême pauvreté et en rendant l'éducation et les soins de santé accessibles à un plus grand nombre de personnes, il subsiste d'importantes fractures numériques et des inégalités considérables entre pays, entre régions et entre pays développés et pays en développement. La crise générale du développement en Afrique ne s'est guère atténuée et les pays africains demeurent en dernière place dans tous les classements mesurant le développement social et l'activité économique, en partie à cause des crises économiques, financières et alimentaires, des changements climatiques, des troubles civils, des conflits et des pandémies de VIH et de sida. Déterminé à améliorer le financement accordé aux États pour les aider à renforcer les systèmes nationaux de santé, le Groupe demande l'appui continu de la communauté internationale pour stimuler les économies africaines et promouvoir le développement durable.

8. Bien qu'il n'existe pas de solutions toutes faites, il y a un certain nombre de stratégies d'ensemble que la communauté internationale pourrait adopter pour éviter que les inégalités s'accroissent aux niveaux national et mondial, notamment : en favorisant une croissance inclusive et durable; en améliorant la croissance économique et la justice sociale; en offrant aux travailleurs des possibilités d'éducation et de formation professionnelle; en agissant en faveur de l'intégration des personnes en situation vulnérable; et en créant un environnement favorable à l'investissement des entreprises, à l'esprit d'entreprise et à l'appui des donateurs. Il convient de prendre en compte et d'intégrer systématiquement une perspective antisexiste dans les politiques de développement inclusive de façon à valoriser le potentiel des femmes.

9. Malgré les progrès réalisés dans certains domaines, il faudra faire un effort supplémentaire pour accélérer le processus. À cet égard, le Programme 2030, par son approche intégrée et axée sur l'être humain, qui accorde une grande importance à l'autonomisation des populations vulnérables et défavorisées, met l'accent sur la volonté de ne laisser personne de côté et préconise des partenariats de collaboration entre tous les pays et

toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre d'un plan d'action ambitieux, constitue un jalon important sur la voie de l'égalité et de l'équité pour tous. Toutes les parties prenantes doivent recentrer et intensifier leurs efforts dans les domaines où les progrès ont été les plus lents. La réalisation de l'objectif de développement durable 17, qui exige la collaboration de la communauté internationale, de la société civile, du secteur privé et d'autres acteurs, est indispensable pour accélérer les efforts tendant à la réalisation de tous les autres objectifs et faire en sorte que personne ne soit laissé pour compte.

10. Le document Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons présente le projet d'« une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène mondiale » dans la perspective d'une transformation socioéconomique positive de l'Afrique au cours des 50 années suivant l'adoption du document par l'Union africaine. Il contient également, en vue de la réalisation de ce projet, des orientations encourageant les États membres de l'Union africaine à promouvoir l'égalité et l'équité par le développement durable, la bonne gouvernance, la démocratie et l'état de droit. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable : c'est la première des sept aspirations énoncées dans l'Agenda 2063. Dans ce document, l'accent est donc mis sur la nécessité d'autonomiser toutes les populations, y compris celles qui vivent dans des situations vulnérables, grâce à une croissance sans exclusion qui permette de créer des emplois décents et d'améliorer l'accès à la protection sociale et à des mesures garantissant que personne ne reste sous le seuil de pauvreté. Le Groupe réaffirme son engagement en faveur d'une amélioration du développement social et de la réduction des inégalités entre les populations de l'Afrique. Il invite ses partenaires et la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts déployés par les États africains en vue de la réalisation de ces objectifs.

11. **M. Richardson** (Sainte-Lucie), prenant la parole au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que, malgré les difficultés découlant de la vulnérabilité des États membres de la CARICOM, qui sont des petits États insulaires en développement, la Communauté demeure pleinement déterminée à améliorer le bien-être de ses populations et à leur permettre de réaliser leur potentiel, et à bâtir ainsi des sociétés plus résilientes, quels que soient les obstacles rencontrés sur la voie de la pleine mise en œuvre des objectifs de développement durable.

12. Pour la croissance et le développement de la région, il est essentiel de bâtir des sociétés résilientes. Dans le cadre de son plan stratégique pour la période

2015-2019, la CARICOM continuera de mettre l'accent sur trois domaines clefs, à savoir promouvoir les initiatives dans le domaine de la santé et du bien-être, faire progresser le développement du capital humain, et améliorer la sécurité des citoyens et la justice. Consciente de la corrélation entre la santé de la population et la croissance économique, la CARICOM se félicite de la tenue récente de deux réunions de haut niveau, l'une sur la tuberculose et l'autre sur les maladies non transmissibles, lesquelles figurent parmi les principales causes de décès dans la région. À cet égard, la CARICOM a lancé une initiative appelée « Caribbean Moves » visant à inciter les populations à adopter des modes de vie plus sains. Cette initiative s'inscrit dans le cadre d'une approche régionale de lutte contre les maladies non transmissibles qui prévoit des programmes nationaux de promotion de la santé mieux intégrés et plus efficaces, équitables et durables, notamment grâce à de nouveaux moyens de communication destinés à motiver et à mobiliser les personnes de tous âges, surtout les jeunes.

13. Résolue à appliquer une approche multidimensionnelle pour réduire les inégalités, la CARICOM continue de s'efforcer d'élargir l'accès à une éducation de qualité pour permettre à la population d'acquérir les qualifications et les compétences qui lui permettront de faire face aux exigences de la société et du marché du travail. À cette fin, la CARICOM s'emploie assidûment à mettre en œuvre sa stratégie de développement des ressources humaines pour 2030, qui vise à contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable, en particulier l'objectif 4, en mettant l'accent sur le développement de la personne tout entière, y compris l'éducation pour tous les âges.

14. Reconnaissant que les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans l'édification de sociétés plus résilientes et que le volontariat contribue à donner aux jeunes talentueux et motivés des moyens d'agir, la CARICOM réaffirme son plein attachement au renforcement des politiques en faveur de la jeunesse qui permettront aux générations futures de se prendre en charge. Elle se félicite en outre de la collaboration entre les organismes des Nations Unies et les institutions régionales dans l'organisation du Forum des Caraïbes sur la population, les jeunes et le développement, qui s'est tenu au Guyana en juillet 2018. Le Forum a permis de promouvoir la participation des jeunes à des mécanismes de développement essentiels, notamment les objectifs de développement durable, les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (SAMOA) et le Consensus de Montevideo sur la population et le développement.

15. La Communauté reconnaît qu'il importe de répondre comme il se doit aux besoins particuliers de la population vieillissante des Caraïbes, notamment en ce qui concerne les soins de longue durée, en ne perdant pas de vue les contributions apportées par les personnes âgées au cours de leur vie productive. Compte tenu du lien entre le vieillissement et les maladies non transmissibles et de l'importance des politiques et mécanismes de protection à cet égard, la CARICOM se félicite de l'attention accrue portée à la question du vieillissement. Elle se réjouit également des progrès accomplis pour ce qui est de rechercher des solutions aux problèmes rencontrés par les personnes handicapées et de faciliter la participation de ces personnes à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

16. La région des Caraïbes est vulnérable aux ravages causés par les tempêtes, qui deviennent plus intenses, plus fréquentes et plus catastrophiques en raison des changements climatiques ; une seule tempête risque en effet d'anéantir tous les progrès accomplis et d'exacerber ainsi les inégalités. Il est donc impératif de continuer de renforcer la résilience de façon à préserver les infrastructures, les ressources et le mode de vie de la région. Rappelant l'héritage de Nelson Mandela et le discours qu'il a prononcé au Sommet mondial de 1995, la CARICOM réaffirme son attachement au principe d'inclusion. Les États membres continueront d'œuvrer de concert, au niveau régional et avec le reste de la communauté internationale, pour que leurs populations ainsi que tous les peuples puissent réaliser leur plein potentiel et que personne ne soit **laissé pour compte**.

17. **M^{me} Scott** (Namibie), prenant la parole au nom de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), dit que le thème approuvé par le trente-huitième Sommet ordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté pour la période 2018/19, « Promouvoir le développement des infrastructures et l'autonomisation des jeunes en vue du développement durable », est un appel sans équivoque lancé aux États membres pour qu'ils mettent les jeunes au premier plan des efforts consacrés au programme d'industrialisation de la Communauté et qu'ils se concentrent sur le développement de l'infrastructure, l'autonomisation des jeunes et le développement durable. Réunis récemment, les ministres des technologies de l'information et des communications des États de la SADC ont examiné des projets de promotion de l'interconnectivité dans la région, objectif essentiel qui permettra de garantir l'accès à l'information et, par conséquent, de promouvoir le développement durable. La SADC a également approuvé la mise en place de son Université de la

transformation, qui soutient le programme régional en favorisant l'entrepreneuriat, l'innovation, la commercialisation, le transfert de technologies, le développement des entreprises et l'économie du savoir et du numérique. La création de l'Université s'inscrit dans le droit fil de la recommandation du Secrétaire général tendant à tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour assurer un développement inclusif et durable. Les jeunes ont un rôle essentiel à jouer dans le renforcement de ces compétences et dans la création d'économies synchronisées.

18. Notant les inégalités généralisées mises en évidence dans le rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale (A/73/214), la SADC demeure préoccupée par l'impact de la crise financière mondiale actuelle et des inégalités dans la répartition des richesses. Comme toutes les inégalités touchent les personnes les plus marginalisées, les mesures de réduction de la pauvreté doivent reposer sur des politiques sociales efficaces, rationnelles et durables. Les États membres de la SADC continuent donc de mettre en œuvre le Plan stratégique indicatif de développement régional pour la période 2005-2020, en s'efforçant d'accélérer l'élimination de la pauvreté et la réalisation des autres objectifs de développement, notamment la lutte contre la pandémie de VIH/sida, et la concrétisation de l'égalité des sexes et du développement durable.

19. La région de la SADC est l'une des plus durement touchées par les changements climatiques, particulièrement en ce qui concerne leurs effets sur la sécurité alimentaire. Compte tenu de la baisse globale de l'approvisionnement en produits alimentaires au cours de la période 2017/18, les États membres redoutent les effets probables que les conditions induites par le phénomène El Niño auront sur les récoltes en 2018/19 et ils élaborent des plans d'urgence pour renforcer la préparation aux sécheresses. Des États membres mettent en œuvre des mesures d'évaluation de la vulnérabilité dans le cadre du Programme régional d'évaluation et d'analyse de la vulnérabilité de la SADC, mettent en commun leurs pratiques exemplaires et prennent des mesures conjointes en prévision de nouvelles situations d'insécurité alimentaire. Les États membres de la SADC sont très reconnaissants à l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et à d'autres organisations de leur aide et s'engagent à collaborer avec tous les partenaires au renforcement des programmes de préparation aux catastrophes.

20. **M. Yaakob** (Malaisie), prenant la parole au nom de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN), affirme que la mondialisation impose une ère nouvelle d'interaction entre les pays, les économies et les peuples et que, si ces contacts accrus créent beaucoup de nouvelles possibilités, ils entraînent également des conséquences pour différents groupes de personnes. Le développement social a toujours été une priorité pour l'ASEAN, comme il est souligné dans nombre de ses documents et comme en témoignent divers instruments et mécanismes régionaux.

21. Dans le but de bâtir une communauté de sociétés solidaires, équitables et harmonieuses, les États membres de l'ASEAN s'efforcent de favoriser l'accès à des possibilités indépendantes des obstacles créés par la religion, la race, la langue, le sexe et l'origine sociale et culturelle, en valorisant au maximum le potentiel humain et en défendant la justice sociale. Leurs initiatives destinées à réduire la pauvreté, à créer des collectivités sûres et solidaires, à fournir des soins aux personnes âgées, à faciliter l'accès universel à l'éducation et à la formation professionnelle, à promouvoir le bien-être des enfants et à les protéger de la violence, et à donner aux citoyens marginalisés les moyens d'évoluer dans la confiance et la dignité rapportent des avantages économiques à long terme et créent un climat politique et économique international plus stable. À cette fin, l'ASEAN harmonise ses travaux non seulement avec ses propres instruments, mais aussi avec les efforts qu'elle consacre à édifier une communauté ouverte favorisant la qualité de la vie, l'égalité des chances et la protection des droits de la personne.

22. La Communauté de l'ASEAN continuera de jouer un rôle actif dans le développement socioéconomique aux niveaux national, régional et international, en veillant à ce que le programme de développement social fasse partie intégrante de son action dans les domaines économique, politique, sécuritaire et socioculturel. Elle se réjouit de collaborer avec l'Organisation des Nations Unies, les États Membres et les autres partenaires à soutenir les questions de développement social dans la région et d'œuvrer à la réalisation du Programme 2030.

23. **M^{me} Fitzgibbon** (Union européenne), s'exprimant également au nom de l'Albanie, du Monténégro, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Serbie et de la Turquie, pays candidats à l'entrée dans l'Union européenne, de la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association, et en outre de l'Arménie, de la Géorgie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, dit que le sommet social pour une croissance et des emplois équitables qui a eu lieu à Göteborg (Suède), en 2017, a donné une occasion

unique de promouvoir le développement social dans l'Union européenne. Le socle européen des droits sociaux, dont l'annonce a été faite lors de ce sommet, servira de repère pour harmoniser les conditions de vie et de travail dans l'Union européenne au meilleur niveau. Il repose sur 20 principes relevant de trois grands domaines : égalité des chances et d'accès au marché du travail, conditions de travail équitables et protection et inclusion sociales. Il fixera également le cap en ce qui concerne la mise en œuvre du volet social du Programme 2030 et des objectifs de développement durable dans les pays de l'Union européenne.

24. La situation démographique exerce une forte pression sur les systèmes de protection sociale en raison de l'augmentation des dépenses liées à la santé, aux retraites et aux soins de longue durée, face à la baisse des cotisations due à une contraction de la masse salariale. La modernisation du modèle de protection sociale pourrait se révéler être le plus grand défi structurel qui attend l'Europe au cours de la décennie à venir. La Commission européenne a proposé d'orienter l'adaptation des systèmes de protection sociale à l'évolution du monde du travail et de fournir une meilleure couverture aux travailleurs du secteur informel et aux autoentrepreneurs.

25. La formation continue revêt une importance croissante car l'économie du futur nécessitera, même pour l'exécution des tâches les plus simples, la mobilisation de toute une série de compétences liées aux technologies numériques et aux services et orientées vers la personne. La nouvelle stratégie en matière de compétences pour l'Europe encadre cette évolution et la réduction des inégalités sur le marché du travail qui passe par l'acquisition des compétences requises. Le programme de garantie pour la jeunesse, qui vise à proposer à tous les jeunes âgés de moins de 25 ans une offre d'emploi, d'apprentissage ou d'éducation, a donné des chances à plus de 3,5 millions de personnes par an depuis 2014. L'Initiative pour l'emploi des jeunes, la principale source de financement de l'exécution du programme, a touché quant à elle 2,4 millions de personnes. Bien que le chômage des jeunes soit à son plus bas niveau depuis 2000, il faudra poursuivre les efforts pour atteindre ceux dont les chances sont les plus réduites. À cet égard, le corps européen de solidarité, une nouvelle initiative, offre aux jeunes tournés vers la sphère sociale la possibilité de travailler ou de se porter volontaire, au sein de l'Union européenne ou à l'étranger, dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'insertion sociale, l'aide aux groupes vulnérables et la protection de l'environnement.

26. Étant donné la difficulté de trouver un équilibre entre vie professionnelle et vie familiale, il convient de

chercher des solutions pour permettre à chacun de choisir véritablement l'orientation qu'il veut donner à sa vie. La participation accrue des femmes à la vie active permettra de réduire l'écart, supérieur à 11 %, qui subsiste entre les sexes en matière d'emploi. Dans le souci de réduire l'écart de salaire qui persiste entre hommes et femmes, la Commission a formulé une recommandation en 2014 et l'Union européenne a adopté un plan d'action pour la période 2017-2019. La Commission encourage la répartition équitable des soins et des tâches ménagères entre hommes et femmes, une initiative visant à l'équilibre entre travail et vie personnelle ayant été conçue pour soulager la charge des aidants. Cette initiative comprend une proposition de directive relative au congé parental, au congé de paternité et au congé des soignants et d'autres orientations générales destinées à éliminer les facteurs économiques qui dissuadent les femmes de travailler.

27. Malheureusement, les personnes handicapées continuent d'être sous-représentées dans la vie active et l'enseignement tertiaire des pays de l'Union européenne. Partie à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, l'Union continue d'intégrer les questions relatives au handicap dans les mesures qu'elle prend pour lutter contre le chômage, et s'emploie à assurer aux personnes handicapées une pleine participation, sur un pied d'égalité, à la vie sociale. La stratégie européenne en faveur des personnes handicapées pour la période 2010-2020 sera révisée de façon à dresser un bilan de l'application de la Convention et d'évaluer l'efficacité du dispositif. Des progrès continuent d'être réalisés en vue de l'adoption de l'acte législatif européen sur l'accessibilité, qui permettrait d'harmoniser les critères requis en la matière dans l'Union européenne.

28. Le Consensus européen pour le développement sera un instrument majeur d'aide au développement social dans le monde puisqu'il a été conçu de manière intégrée à l'appui de la réalisation des 17 objectifs de développement durable. Selon ses termes, l'Union européenne et ses États membres devront favoriser l'égalité entre les sexes et une approche du développement fondée sur les droits de l'homme. L'Union entend également coopérer plus efficacement avec ses partenaires, dont des États à divers stades de leur développement. Elle continuera d'aider en priorité les pays les moins avancés ou touchés par un conflit, tout en renforçant ses partenariats avec les pays à revenu intermédiaire, ce qui contribuera de manière essentielle à la réalisation du Programme 2030 et permettra d'œuvrer au développement social et de lutter contre l'accroissement des inégalités à l'échelle nationale. Pour atteindre les objectifs de développement durable,

il faudra nouer de nombreux partenariats avec divers acteurs, dont le secteur privé, les organisations de la société civile et les milieux universitaires.

29. **M. Skinner-Kléé Arenales** (Guatemala), s'exprimant au nom du Groupe des Amis des personnes âgées, dit que le vieillissement de la population pose de nouveaux défis au développement. Les sociétés devraient pouvoir tirer parti des contributions utiles apportées par les personnes âgées et élaborer des politiques visant à favoriser l'inclusion sociale et la solidarité intergénérationnelle, et à permettre à cette tranche de la population d'exercer pleinement et effectivement ses droits fondamentaux et de conserver sa dignité. Les personnes âgées ne devraient pas seulement bénéficier de soins spécifiques et de protection sociale, elles devraient aussi participer activement au changement et en récolter les fruits.

30. La pauvreté, avec les difficultés qui lui sont associées, est l'un des problèmes les plus aigus qui pèsent sur la condition des personnes âgées. Il n'en reste pas moins que celles-ci sont souvent sollicitées pour accomplir des tâches domestiques ou pour prodiguer des soins aux autres membres de la famille. Les programmes, les politiques et les cadres juridiques voulus doivent être conçus pour permettre la pleine inclusion des personnes âgées dans la vie sociale et leur participation à celle-ci, en les protégeant de toute forme de violence ou de discrimination. Ce faisant, on préservera leur dignité en leur donnant les moyens et les capacités d'exercer pleinement leurs libertés et droits fondamentaux et de contribuer au développement. Cette action sera fondamentale pour mener à bien la mise en œuvre du Programme 2030 et des dispositions de la Déclaration politique de Madrid de 2002, et pour remédier aux problèmes résultant du vieillissement de nos sociétés au XXI^e siècle mais aussi saisir les occasions qu'il fournit.

31. Tout État soucieux de réaliser un développement social inclusif se doit d'intégrer à sa démarche politique générale une conception de la vieillesse reposant sur les droits de la personne. Le Groupe invite tous les acteurs concernés à promouvoir cette conception à divers niveaux. La mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement peut certes avoir des effets positifs sur l'exercice par les personnes âgées de certains droits mais ce n'est pas un instrument juridiquement contraignant qui apporte des solutions au problème du vieillissement sous l'angle du développement et il ne remédie pas complètement aux carences de protection. Par ailleurs, son application a été inégale et des écarts subsistent entre le texte et sa mise en pratique.

32. Cependant, la communauté internationale peut, par une action collective, parvenir à prendre des mesures économiques et sociales durables qui répondent de manière appropriée aux besoins des personnes âgées. Les pays doivent s'efforcer de coopérer pour assurer le bien-être de celles-ci, lever les obstacles à leur intégration sociale et protéger leur dignité et leurs droits, sans laisser personne de côté.

33. **M. Juntura** (Finlande), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, évoque son expérience personnelle de l'anxiété, de la dépression et de la maladie mentale. Il dit que même dans les sociétés stables, moins de la moitié des personnes nécessitant des soins psychiatriques reçoivent un traitement adéquat. Les jeunes représentant une large part de cette catégorie et la majeure partie de la population mondiale, il est urgent de se pencher sur la question de leur santé mentale. L'objectif de paix durable ne peut être atteint que si les jeunes, les femmes et la société civile sont intégrés à la vie sociale et y participent de manière constructive. La participation des jeunes joue également un rôle important dans la lutte contre le discours extrémiste violent et la prévention des conflits.

34. Toutefois, des groupes vulnérables tels que les femmes enceintes, les personnes handicapées, les migrants, le groupe des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres, queers et intersexes et d'autres personnes rencontrent plus particulièrement des obstacles pour accéder aux services de santé mentale et se heurtent à des préjugés tenaces et à des politiques discriminatoires. Il faut prendre des mesures pour leur permettre de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et pour édifier des communautés socialement solidaires.

35. Il faudrait créer un mécanisme international de défense des droits des jeunes et adopter une approche globale aux fins de leur exercice. La maladie mentale ne doit plus être considérée comme un échec personnel car ce sont en fait les solutions sociétales qui échouent à traiter de manière appropriée les troubles mentaux et les pathologies du cerveau.

36. **M^{me} Haas** (Autriche), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit qu'elle a parcouru différentes régions de son pays et qu'elle s'est entretenue avec des jeunes venant d'horizons très divers. Ceux-ci sont effrayés par les tentatives faites par certains de mettre l'accent sur les différences plus que sur les ressemblances et préoccupés par la démagogie et la polarisation croissante de nos sociétés. Ces craintes trouvent leurs origines dans une inégalité des chances à la fois bien réelle et perçue comme telle. Certaines différences sont apparentes mais très souvent elles ont trait aux croyances, au milieu socioéconomique et aux

chances offertes. Nombreux sont ceux qui sont l'objet, d'une manière ou d'une autre, d'un traitement non équitable ou injuste en raison de leur appartenance à un groupe spécifique. En dépit de l'inégalité des chances et des nombreuses formes de discrimination qu'ils subissent, les jeunes continuent de manifester une volonté extraordinaire de remédier aux problèmes qu'ils rencontrent.

37. L'Autriche a été le premier pays à donner le droit de vote à partir de 16 ans à tous les niveaux politiques, offrant ainsi aux jeunes plus de possibilités de façonner activement leur environnement. Les jeunes sont disposés à pratiquer le volontariat et à coopérer sans se soucier des frontières idéologiques et ont des idées créatives et novatrices pour réduire les inégalités. Plus de la moitié des jeunes Autrichiens sont engagés dans des activités volontaires. La réalisation des objectifs de développement durable pourrait permettre l'avènement d'un monde régi par les principes de liberté, d'égalité et de solidarité, ce qui doit se concevoir dans une perspective mondiale et inclusive et dans le respect des droits fondamentaux. Les jeunes ont le droit de participer à la prise de décisions au niveau international ; il importe de réduire les inégalités entre eux de sorte que le monde puisse bénéficier de leurs contributions et tirer parti de leur diversité.

38. **M. Burri** (Suisse) dit que le Programme 2030 encourage l'élaboration de politiques tenant compte des besoins des générations futures et notamment de l'engagement pris par la communauté internationale de ne laisser personne de côté. Les principaux concernés n'ont pas encore eu voix au chapitre mais il est possible de mobiliser les ressources nécessaires. Ainsi, le recours à l'assurance pour indemniser les chômeurs ou pour garantir un revenu suffisant aux personnes âgées permettrait d'épargner l'argent public. Lorsque les ressources sont limitées, il faudrait en priorité aider les personnes les plus défavorisées. La lutte contre la pauvreté relève d'un devoir de justice et la question de sa prévention est fondamentale pour l'avenir. Les politiques sociales revêtent un caractère durable intrinsèque, a fortiori lorsqu'elles traitent de l'insertion ou de la réinsertion professionnelle, l'emploi des jeunes étant un domaine prioritaire en Suisse. Les besoins des futures générations demeurant incertains, les États Membres devraient s'attacher à mettre en place des mécanismes de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion qui soient efficaces et durables. En parallèle, la Commission du développement social, qui joue un rôle majeur en analysant les causes profondes de la pauvreté, mobilise l'attention des décideurs et sa contribution acquiert une valeur supplémentaire dans le contexte du Programme 2030.

39. **M. Robert** (Suisse), s'exprimant en sa qualité de délégué de la jeunesse, dit que la solidarité est une composante essentielle de toute société souhaitant se développer pacifiquement mais qu'on ne peut y parvenir qu'en étant à l'écoute de tous les groupes sociaux, en particulier les personnes en situation de vulnérabilité. L'intégration au marché du travail est essentielle pour les jeunes comme pour les moins jeunes travailleurs ; c'est pourquoi il convient de régler les problèmes distincts qu'ils rencontrent afin de garantir la solidarité entre générations. La solidarité engage à la tolérance et à l'intégration des minorités, en particulier les populations de migrants, et fait de la diversité une force. Partout, des possibilités de mobilité internationale s'offrent aux jeunes, de même que diverses voies et perspectives s'ouvrent à eux. Il est crucial que des populations d'origine diverse et appartenant à des milieux socioéconomiques différents nouent des contacts et, grâce à ces échanges, puissent acquérir une meilleure connaissance de « l'autre ». La diversité sociale facilite ces liens et atténue la méfiance et l'incompréhension. L'augmentation des inégalités dans les pays et à l'échelle internationale menace l'équilibre et l'unité des groupes sociaux et il incombe à chacun d'entre eux de donner à ses membres la possibilité d'être à la fois le moteur et le bénéficiaire de son développement.

40. **M^{me} Karugu** (Kenya) dit qu'aucun pays ni aucune région n'est exempte d'inégalités sociales et économiques. La croissance des inégalités a pour corollaires la misère et le conflit permanent et conduit à une radicalisation galopante et à l'extrémisme violent. Par le développement axé sur les personnes qu'il prône, le Programme 2030 répond au modèle de développement inscrit dans le programme Kenya Vision 2030, dont le volet social constitue l'une des quatre composantes principales. Aux termes de la Constitution, le Gouvernement est tenu de garantir à tous les Kényans leurs droits économiques, sociaux et culturels, et aux personnes défavorisées et à leur famille un filet de sécurité sociale. Afin de maintenir une croissance n'excluant personne, le Gouvernement a financé une aide sociale, qui comprend notamment des programmes de transfert d'espèces destinés à soutenir les groupes vulnérables, dont plus d'un million de ménages ont bénéficié.

41. Le Kenya œuvre à la couverture de santé universelle pour tous les citoyens dans le cadre du programme dénommé Big Four Agenda. Le Gouvernement s'efforce également d'accroître la sécurité alimentaire et nutritionnelle, d'offrir en plus grand nombre des logements à un coût abordable et d'élargir l'assise de son industrie manufacturière. Le

programme susmentionné a été conçu en vue de bénéficier à l'ensemble de la société et d'améliorer les conditions de vie des femmes et des jeunes qui sont les premières victimes des inégalités sociales. Le Gouvernement a réservé 30 % de tous les appels d'offres relatifs à des travaux, des biens ou des services aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées exclusivement. Grâce à plusieurs autres initiatives telles que le programme Huduma Kenya, la situation économique et sociale de centaines de milliers de personnes s'est améliorée et l'accès aux services publics a été élargi.

42. **M^{me} Bavdaž Kuret** (Slovénie), se félicitant du thème choisi pour célébrer la Journée internationale des personnes âgées en 2018, dit que son pays respecte et appuie l'action des défenseurs des droits des personnes âgées. Dans l'Union européenne, la Slovénie est l'un des pays dont la population vieillit le plus rapidement ; d'ici à 2030, les personnes âgées de plus de 65 ans représenteront plus du quart de ses habitants. Des consultations sont en cours en vue d'adopter un dispositif de soins de longue durée complet et intégré. En octobre 2017, le Conseil national et le Médiateur pour les droits de l'homme ont organisé une conférence sur les questions de fin de vie. Une exposition nationale intitulée « Le vieillissement : une société pour tous », présentée en divers lieux tout au long de 2018, a été conçue pour sensibiliser aux graves difficultés rencontrées par les personnes âgées dans l'exercice de leurs droits fondamentaux.

43. **M^{me} Svetelj** (Slovénie), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit que, en dépit d'un niveau général de satisfaction élevé parmi les jeunes Slovènes, le fait qu'ils ne participent pas à la prise de décisions est très inquiétant. Les jeunes, souvent considérés comme passifs, sont prêts à s'impliquer et demandent plus de transparence, de devoir et d'action, une application claire du principe de responsabilité et moins de bureaucratie. De tels changements sont étroitement liés à une plus grande participation de la jeunesse. L'objectif de développement durable n° 10 (Réduire les inégalités dans le pays et d'un pays à l'autre) est souvent négligé malgré l'importance qu'il revêt. Cette question de l'égalité à l'échelle mondiale serait prise plus au sérieux si, dans tous les pays, un plus grand nombre de jeunes faisaient entendre leur voix.

44. **M^{me} Bisselink** (Pays-Bas), s'exprimant en sa qualité de déléguée de la jeunesse, dit que, en tant qu'enfant appartenant à une ethnie non occidentale, elle a éprouvé un sentiment d'exclusion dans son pays, ce qui est également le cas de nombreux jeunes gens qui sont marginalisés ou font partie de groupes vulnérables. En parallèle, des Néerlandais de souche pensent que le

Gouvernement se soucie plus des réfugiés que des nationaux et eux aussi se sentent exclus et tenus à l'écart de la politique et de la prise de décisions. Presque tous les jeunes Néerlandais s'accordent à penser que la polarisation de la vie sociale est l'une des causes profondes de l'extrémisme violent. Les États occidentaux devraient assumer la charge que représente le Programme 2030, les objectifs de développement durable, qu'ils relèvent de thèmes tels que l'inégalité, la jeunesse, la paix et la sécurité et l'éducation, ne concernant pas uniquement les pays en développement. Ils devraient s'attaquer avec détermination au problème des inégalités afin de réaliser non seulement l'objectif de développement durable n° 10 mais aussi de prévenir efficacement et durablement l'extrémisme violent. Ils devraient adopter des programmes ambitieux et des politiques nationales qui articulent les mesures de lutte contre les inégalités aux activités relatives à la jeunesse, à la paix et à la sécurité, l'accent étant mis sur la création de chances égales de participation pour tous les jeunes.

45. **M^{me} Elgibreen** (Arabie saoudite) dit que son pays approuve la démarche proposée par le Secrétaire général dans son rapport sur le plan d'action visant à intégrer le volontariat au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/73/254) et qu'il avait élaboré, à cet égard, des mesures incitant au volontariat ainsi que des programmes de promotion de la solidarité sociale. L'Arabie saoudite se félicite des conclusions et recommandations formulées par le Secrétaire général dans son rapport sur le développement sans exclusion pour les personnes handicapées (A/73/211/Rev.1), et elle appuie les mesures prises pour sensibiliser aux questions relatives au handicap dans le contexte du développement et pour améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies en vue de donner plus d'autonomie aux personnes handicapées. Le pays s'est efforcé d'améliorer la qualité des services fournis aux personnes handicapées de sorte que tous les groupes sociaux puissent prospérer. Il a donc accordé une attention particulière aux besoins de ces personnes en élaborant son plan de développement pour la période 2015-2019.

46. L'Arabie saoudite attache également une grande importance à l'amélioration des résultats obtenus dans le domaine de l'éducation. Le Ministère de l'éducation a lancé une initiative pour renforcer la coopération entre les écoles, les familles et la société dans son ensemble, l'objectif étant de développer les aptitudes des enfants et de leur inculquer des valeurs morales. Le Conseil des affaires familiales œuvre à la consolidation de la place qu'occupe la famille dans la société, dans le cadre de l'action menée pour intégrer les politiques familiales dans le dispositif national de développement durable.

47. Les personnes âgées jouissent d'un statut particulier en Arabie saoudite. Le centre social King Salman emploie des méthodes à la pointe du progrès pour dispenser des soins aux personnes âgées tout en préservant leur lien avec la société au sens large. En vertu d'un décret royal, l'Arabie saoudite offre un dispositif éducatif et des services d'alphabétisation à ses citoyens analphabètes, y compris les personnes âgées. Ce décret stipule que les personnes âgées des deux sexes doivent avoir la possibilité d'accéder à divers programmes et services sociaux.

48. **M^{me} Rodríguez Abascal** (Cuba) dit que la justice sociale, la solidarité, l'égalité et le respect des droits de la personne sont essentiels à la survie de l'espèce humaine. Les pays développés doivent honorer leurs engagements officiels en ce qui concerne l'aide au développement, favoriser un ordre économique international juste, mettre fin aux politiques commerciales protectionnistes et discriminatoires à l'égard des pays du Sud, assumer avec conscience leur responsabilité de longue date dans la crise environnementale et allouer au développement les ressources considérables qui servent aujourd'hui à financer les guerres.

49. À l'appui du Programme d'action mondial concernant les personnes handicapées, Cuba a mis en œuvre une stratégie visant à favoriser le développement global, l'accroissement personnel et la pleine intégration des personnes handicapées dans la vie sociale. La politique relative à la jeunesse, qui présente aussi une forte composante sociale, prévoit de donner aux jeunes des possibilités de formation et d'emploi et d'assurer leur participation et représentation dans les processus de décision. En ce qui concerne les personnes âgées, Cuba a accueilli favorablement le rapport sur le troisième cycle d'examen et d'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action international de Madrid sur le vieillissement. L'attention portée à cette question est une priorité dans un pays qui, selon les estimations, comptera 3,3 millions de personnes âgées de 60 ans et plus d'ici à 2030.

50. Grâce à la participation active de la société civile, on observe les effets directs sur les familles des politiques publiques multisectorielles. À cet égard, la nouvelle constitution a fait l'objet de consultations auxquelles tous les Cubains, qu'ils résident dans le pays ou à l'étranger, ont été invités à participer. Le texte consolide ou élargit toute une série de droits concernant les familles, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées, en conformité avec les instruments internationaux correspondants auxquels Cuba est partie.

51. Cuba a déjà atteint plusieurs cibles associées aux objectifs de développement durable en dépit du blocus économique, commercial et financier qui lui est imposé depuis presque 60 ans et a eu un effet direct sur le développement social du pays. Par le déploiement de plus de 55 000 de ses professionnels de la santé, Cuba a concrétisé son engagement d'œuvrer à l'avènement d'un monde juste, équitable et sans exclusion qui place la population au cœur du développement durable.

52. **M^{me} Miyazaki** (Japon) dit que son pays s'emploie, par une action de sensibilisation visant à éliminer la discrimination, des mesures de lutte contre les inégalités économiques et la pauvreté et l'amélioration des conditions de travail, à édifier une société à laquelle chacun prendra une part active quels que soient son âge, son orientation sexuelle, son identité ou expression de genre ou son handicap.

53. Il est impératif que la communauté internationale s'efforce de parvenir à une société dans laquelle il n'y aura plus de laissés-pour-compte. À cet égard, le Japon mettra à profit la dynamique engendrée par les Jeux paralympiques qui doivent avoir lieu à Tokyo en 2020, afin de promouvoir la participation active des personnes handicapées dans divers secteurs, notamment le sport. En février 2017, il a adopté le plan d'action Conception universelle 2020 qu'il continue de mettre en œuvre en faisant la promotion de la conception universelle et d'une société libérée de ses barrières mentales.

54. Dans le cadre des efforts qu'il fait pour aider l'Afrique à atteindre une croissance stable et autonome, le Japon s'est attaché à l'aspect qualitatif de cette croissance en contribuant à la mise en place de solides systèmes de santé, en appuyant l'éducation et la formation professionnelle des jeunes, en favorisant l'état de droit par le renforcement des capacités affectées aux systèmes de justice pour mineurs et en accélérant la promotion sociale des femmes. Le Japon a également rempli l'engagement qu'il a pris à la sixième Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (TICAD) d'investir 30 milliards de dollars provenant à la fois de sources des secteurs public et privé. Les préparatifs sont en cours pour accueillir la réunion ministérielle de la TICAD qui doit se tenir en octobre 2018, son septième sommet en août 2019 et l'Assemblée mondiale des femmes en mars 2019.

55. **M. Habich** (Pérou) dit que la mise en œuvre du volet social du Programme 2030 devrait privilégier l'autonomisation des personnes, en particulier des groupes sociaux les plus vulnérables, et l'élaboration de programmes d'inclusion sociale. À cet égard, le développement et le bien-être sociaux sont des thèmes

fondamentaux de la politique générale du Gouvernement. L'un des objectifs de cette politique consiste à réduire considérablement la prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes et les enfants de moins de 3 ans, et un plan multisectoriel a été lancé à l'échelle locale, régionale et nationale à cette fin.

56. Déterminé à atteindre les objectifs énoncés dans le Consensus de Montevideo sur la population et le développement, le Pérou a organisé la troisième session de la Conférence régionale sur la population et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes en août 2018 et assurera la présidence de la Conférence régionale pour la période 2018-2020.

57. Le Pérou a réalisé des progrès notables ces dernières années grâce à une croissance économique soutenue ainsi qu'à des politiques macroéconomiques réfléchies. Toutefois, la croissance économique ne suffit pas à garantir le développement social : il faut également mettre en place des politiques publiques de lutte contre la pauvreté et de promotion de l'inclusion sociale. Le Gouvernement s'est donc fixé comme objectif de réduire la pauvreté de 15 % et de fournir de l'eau, des services d'assainissement, de l'électricité et des services de télécommunication à tous les ménages. L'une des missions du Ministère du développement et de l'intégration sociale du Pérou consiste à coordonner les politiques et programmes sociaux des différents secteurs et niveaux de l'administration publique en vue d'assurer l'accès à des services publics de qualité et d'offrir des possibilités de croissance économique.

58. **M. Al-Khaqani** (Iraq) dit que son gouvernement a mis en place des programmes de protection sociale visant à créer un système de protection sociale intégré propre à donner des moyens d'action aux personnes marginalisées, en particulier aux personnes âgées et aux personnes ayant des besoins particuliers. Il est fait appel aux organisations de la société civile et aux médias sociaux pour suivre la situation des personnes qui ne disposent pas d'aidants familiaux, de façon à pouvoir leur fournir un abri et d'autres formes de protection, si nécessaire. Le Gouvernement examine actuellement un projet de loi sur la sécurité sociale conforme aux dispositions de la Constitution, à la législation nationale et aux instruments internationaux.

59. Un fonds a été mis en place au sein du Ministère de la jeunesse et des sports pour aider les jeunes à monter des petites entreprises. Grâce à un programme de formation en administration des affaires et en création d'entreprises destiné aux jeunes, le Gouvernement est parvenu à réduire leur dépendance à l'égard des emplois publics et à stimuler l'emploi indépendant. Un parlement iraquien des jeunes a été

créé pour préparer les jeunes à la vie politique et aux fonctions dirigeantes, s'agissant en particulier des efforts de réconciliation nationale entrepris au lendemain de la libération par les forces de sécurité du territoire iraquien auparavant occupé par l'État islamique d'Iraq et du Levant.

60. L'éradication de l'analphabétisme dans le monde est un objectif important qu'il conviendrait d'incorporer à des stratégies et plans éducatifs bénéficiant d'un financement adapté. Le concept de formation permanente devrait être encouragé par des investissements dans les systèmes éducatifs nationaux. L'Iraq apprécie l'aide apportée par l'UNESCO aux États Membres pour les aider à éradiquer l'analphabétisme.

61. **M. Chatha** (Pakistan) dit que la pauvreté et les inégalités sont des problèmes multidimensionnels appelant des solutions multidimensionnelles. C'est pourquoi les politiques de son pays visent à promouvoir l'inclusion financière, la croissance de l'agriculture, l'aménagement rural, l'accès à l'éducation et l'élimination de la pauvreté. Le Gouvernement estime que sa priorité absolue est de fournir un enseignement de qualité aux membres de la société les plus défavorisés et ses initiatives novatrices ont permis l'inscription de 2,5 millions d'élèves au cours de ces trois dernières années.

62. Dans le cadre de son action visant à ouvrir de nouvelles perspectives pour tous, le Pakistan a mis en place un programme de développement durable à long terme appelé « Vision 2025 ». Parmi les initiatives prises par le Gouvernement, on peut citer le Programme Benazir de soutien aux revenus, un programme national de protection sociale visant à soutenir financièrement les groupes vulnérables dont la contribution a été largement saluée. D'autres stratégies ayant pour objectif de permettre aux femmes, aux jeunes et aux personnes handicapées de devenir de véritables partenaires du développement ont été mises en place.

63. Le Gouvernement a également mis en place un système de suivi axé sur les résultats pour évaluer les progrès des stratégies visant à la réalisation des objectifs de développement durable. Le projet de couloir économique Chine-Pakistan est un exemple ambitieux de coopération Sud-Sud visant à réaliser les objectifs économiques et les objectifs de développement communs pour offrir des perspectives économiques à la population du Pakistan, de toute la région et d'ailleurs.

64. **M. Chernenko** (Fédération de Russie) dit que l'application des décisions du Sommet mondial pour le développement social et de la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale fait partie

intégrante de la mise en œuvre progressive du Programme 2030. La Fédération de Russie ne peut cependant partager l'avis, exprimé par un certain nombre d'États ces dernières années, selon lequel les questions de développement social devraient être examinées uniquement dans l'optique du développement durable et des droits de l'homme. La Commission du développement social devrait continuer de montrer l'exemple au sein du système des Nations Unies en établissant des mesures intergouvernementales coordonnées relatives aux jeunes, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

65. Malgré les incidences négatives des sanctions unilatérales qui lui sont imposées, la Fédération de Russie s'acquitte pleinement de ses obligations sociales envers ses citoyens et augmente le financement des programmes sociaux. Outre des stratégies visant à aider les groupes vulnérables, le pays élabore actuellement de nouveaux programmes nationaux pour répondre à l'accroissement démographique, augmenter l'espérance de vie, veiller à ce que la hausse des salaires reste supérieure au taux d'inflation, réduire de moitié le taux de pauvreté, améliorer les conditions de logement et faire adopter les technologies numériques dans les sphères économique et sociale. Grâce aux politiques judicieuses du Gouvernement, le taux de chômage est de 5,2 % pour la deuxième année consécutive. Le salaire minimum représente 72 % du coût de la vie et atteindra 100 % du coût de la vie le 1^{er} janvier 2019.

66. La politique gouvernementale en faveur des jeunes vise à élargir les possibilités qui leur sont offertes en vue de contribuer à leur développement et d'augmenter les capacités au service du développement socioéconomique durable. En ce qui concerne les personnes âgées, la réforme actuelle du système de retraite a pour objectif d'accroître leur bien-être matériel. Le montant des retraites augmentera sensiblement, et les personnes à l'âge de la préretraite auront un emploi garanti.

67. En février 2018, le Comité des droits des personnes handicapées a examiné le rapport initial de la Fédération de Russie sur l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et s'est félicité des mesures prises par le Gouvernement russe pour la protection socioéconomique des personnes handicapées.

68. **M^{me} Pham Anh Thi Kim** (Viet Nam) dit que les inégalités risquent d'anéantir les progrès déjà accomplis dans la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, les effets néfastes des changements climatiques aggravent ces inégalités et compromettent le développement socioéconomique des pays vulnérables.

L'augmentation de la fréquence et de la gravité des phénomènes météorologiques extrêmes et des catastrophes naturelles est particulièrement préoccupante, comme on a pu le constater lors du passage du typhon Mangkhut aux Philippines et lors du tsunami et des tremblements de terre qui ont frappé l'Indonésie. Les activités de relèvement et de reconstruction à la suite d'une catastrophe naturelle peuvent prendre des années, en particulier dans les zones défavorisées sur le plan économique. Le Viet Nam exhorte la communauté internationale à renforcer encore ses engagements et ses efforts pour lutter contre les changements climatiques et garantir une vie plus durable aux générations à venir.

69. La corrélation entre le fossé numérique et les inégalités est une autre source de préoccupation. Le Viet Nam a récemment accueilli le Forum économique mondial sur le thème « ASEAN 4.0 : l'entrepreneuriat et la quatrième révolution industrielle », qui a permis aux dirigeants et au monde des affaires de transmettre des connaissances et de mieux comprendre les conséquences de l'industrie 4.0 sur les États membres de l'ASEAN et l'ensemble de la région. La révolution numérique ayant de profondes incidences sur tous les aspects de la vie, les technologies devraient être accessibles à tous.

70. **M. Phansourivong** (République démocratique populaire lao) dit que le développement social est, avec le développement économique et la protection de l'environnement, l'un des trois piliers du plan national de développement de la République démocratique populaire lao. Le Gouvernement lao a mis en place un plan national quinquennal de développement socioéconomique axé sur le développement des ressources humaines, l'élimination de la pauvreté et l'accès à l'éducation et aux soins de santé.

71. Conformément à la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Gouvernement a adopté un plan d'action visant à protéger les droits des personnes handicapées, à recueillir des données et à mettre au point et formuler des politiques sur le handicap, à sensibiliser le public et à encourager la population à aider et à respecter les personnes handicapées. Il a également présenté à l'Assemblée nationale pour examen une nouvelle loi sur les personnes handicapées, qui deviendra le principal mécanisme pour garantir le respect des droits des personnes handicapées.

72. Un plan de développement de l'éducation a été adopté pour améliorer l'accès à un enseignement de qualité, et le pays ne cesse de progresser vers la scolarisation primaire universelle et la parité des sexes

dans l'éducation. Le respect et la prise en charge des personnes âgées ont toujours constitué un aspect important de la culture lao, qui considère les aînés comme une source d'inspiration, d'affection et de bienveillance pour les autres membres de la famille et de la collectivité. Le Gouvernement assure la sécurité sociale et propose des services publics aux personnes âgées et il s'efforce d'améliorer le développement afin que toute personne vivant sur le territoire national jouisse d'une vie meilleure.

73. **M. Giorgio** (Érythrée) dit que l'Érythrée a fait des progrès appréciables en matière de développement social et qu'elle tient à atteindre les objectifs de développement durable et le statut d'un pays à revenu intermédiaire économiquement prospère d'ici à 2030. L'Érythrée espère également devenir une nation socialement harmonieuse qui réponde aux besoins matériels et psychologiques de ses citoyens, indépendamment du genre, de la croyance, de la nationalité, de la situation géographique, de l'âge, de l'état physique ou du statut social, et contribuer à la paix et aux progrès régionaux.

74. Depuis son indépendance, le pays a beaucoup investi pour développer les services sociaux. L'Érythrée a ainsi atteint tous les objectifs du Millénaire pour le développement liés à la santé et est en passe de parvenir à la pleine scolarisation dans l'enseignement primaire, prévue d'ici à 2020. Non seulement l'adoption d'une politique fondée sur la réalisation de la justice sociale contribue à la cohésion sociale, c'est le seul moyen de parvenir au développement durable. Cependant, il faudrait investir davantage pour enraciner les progrès accomplis et accélérer le développement socioéconomique.

75. À l'heure où se tient la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, les pays de la Corne de l'Afrique ont décidé de clore un chapitre sombre de l'histoire de leurs relations qui a eu pour conséquences la dilapidation de leurs ressources et la fin de leur progrès socioéconomique. Ces pays se sont engagés dans une nouvelle ère de paix et d'intégration économique ancrée dans une histoire et un avenir communs, qui ne manquera pas d'accélérer le progrès social.

76. **M. Locsin** (Philippines) dit que son pays est déterminé à encourager et à protéger les groupes les plus vulnérables de la société. Conformément au Programme 2030, le projet de développement à long terme du pays, appelé « Notre ambition 2040 », vise à bâtir une société prospère dont la majeure partie appartiendrait à la classe moyenne, dans laquelle chacun pourrait jouir d'un mode de vie stable et confortable et planifier son avenir et

celui de ses enfants. Dans ce contexte, le Gouvernement a mis en place un programme de transfert en espèces axé sur le développement du capital humain d'environ 5 millions de ménages.

77. Les Philippines proposent un accès universel gratuit à un enseignement postsecondaire de qualité et attendent avec intérêt de bénéficier d'un dividende démographique, les jeunes étant plus nombreux à entrer sur le marché du travail dans un pays prêt à utiliser leur énergie et leur talent à bon escient. Les personnes âgées, comme les membres les plus vulnérables de la société, sont protégées par des programmes sociaux, et toute discrimination à leur encontre en matière d'emploi est illégale.

78. Ayant à l'esprit leur engagement de ne laisser personne de côté, les Philippines collaborent avec d'autres défenseurs des personnes handicapées pour promouvoir leurs droits et leurs libertés et protéger leur dignité, sachant qu'elles sont des agents et des bénéficiaires du développement sous tous ses aspects.

79. **M^{me} Pobee** (Ghana) dit que les principales stratégies établies par son gouvernement pour favoriser la croissance et le développement sont la relance de l'économie, la transformation de l'agriculture et de l'industrie, le renforcement de la protection sociale et de l'inclusion, la refonte des infrastructures économiques et sociales et la réforme des institutions chargées des services publics.

80. En 2017, le Gouvernement a lancé une politique de gratuité de l'enseignement secondaire, qui a aidé environ 90 000 jeunes que la pauvreté aurait forcés à abandonner le lycée. Le Ghana n'a cessé de progresser dans le domaine de la santé et des services de santé grâce à l'amélioration de l'accès aux soins de santé et à une alimentation de qualité. Dans tout le pays, des centres locaux de planification sanitaire permettent de remédier à l'accès géographique déséquilibré aux soins de santé et la couverture sanitaire s'est nettement améliorée dans le cadre du régime national d'assurance maladie. La politique nationale de protection sociale prévoit un cadre général pour mener à bien les interventions de protection sociale du Gouvernement. Une loi est en cours d'élaboration pour assurer la viabilité de la politique en termes de financement et de mise en œuvre. Conformément aux engagements énoncés dans le Programme 2030 au sujet des personnes handicapées et des populations vulnérables, le Ghana a pris des mesures pour prendre en compte le handicap dans ses politiques et a mis au point un manuel sur le cadre et les stratégies permettant cette prise en compte.

81. La coopération, l'appui et les partenariats internationaux sont indispensables pour réduire les

inégalités aux niveaux national et international. La réalisation des objectifs du Programme 2030 est en grande partie fonction du succès de la mise en œuvre des objectifs du Sommet mondial pour le développement social. Il convient donc de s'engager de nouveau en faveur de la réalisation de ces objectifs.

82. **M. Jaafar** (Brunéi Darussalam) dit que la population âgée de plus de 65 ans représente environ 6 % de la population totale de son pays et devrait doubler d'ici à 2035. De ce fait, le Brunéi Darussalam a adopté des mesures pour protéger le bien-être et promouvoir et protéger les droits des personnes âgées, notamment en promulguant une loi sur la protection sociale. Le Conseil national chargé des questions sociales a créé une commission spéciale sur les personnes handicapées et les personnes âgées et a approuvé un plan d'action visant à assurer aux personnes âgées une vie saine et active. Le Brunéi Darussalam a continué de veiller à ce que les personnes âgées aient accès à des services de santé complets. Le Ministère de la santé et les populations locales ont mis en place un programme de récompense pour encourager les personnes âgées à mener une vie saine et active.

83. Le Gouvernement a mobilisé l'ensemble du pays pour s'occuper des personnes âgées, faisant intervenir le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les populations locales. Des plateformes ont été mises en place pour permettre aux personnes âgées de transmettre leurs connaissances et leur vécu à la jeune génération. L'institution familiale est la première source de soutien et de soins pour les personnes âgées et des campagnes sont menées pour montrer le caractère inacceptable des maltraitances et de la négligence à leur endroit.

84. Chaque année, le Brunéi Darussalam célèbre la Journée internationale des personnes âgées. Au niveau régional, le Gouvernement travaille en étroite collaboration avec les États Membres de l'ASEAN en vue de promouvoir la qualité de vie et le bien-être des personnes âgées, comme il ressort de plusieurs déclarations régionales. Le Brunéi Darussalam reste attaché aux initiatives menées par l'ONU en faveur de la promotion et de la protection des personnes âgées.

85. **M^{me} Haokip** (Inde), s'exprimant en qualité de déléguée de la jeunesse, indique qu'en Inde, le développement économique durable a sorti des millions de personnes de la pauvreté. L'inclusion financière et l'accès à des emplois décents pour tous sont des thèmes fondamentaux de la stratégie de développement du pays. L'autonomisation numérique est cruciale à cet égard. Un système biométrique recense désormais plus de 90 % de la population, ce qui permet d'améliorer l'accès aux

services essentiels. Grâce au programme gouvernemental d'inclusion financière, 320 millions de personnes ont désormais des comptes bancaires. Le Gouvernement a versé plus de 25 milliards de dollars de prestations sociales à plus de 300 millions de bénéficiaires par virement direct et il améliore l'efficacité des régimes de sécurité sociale. Plus de 140 millions de prêts ont été accordés dans le cadre d'un programme de prêts destiné aux microentreprises et aux petites entreprises.

86. Dans le cadre de son action en faveur d'une couverture sanitaire universelle, le Premier Ministre a lancé un programme assurant la sécurité sociale à 100 millions de familles vulnérables. Compte tenu de l'importance du bien-être des familles pour le développement durable, les femmes en Inde ont droit à 26 semaines de congé de maternité payé, et les organisations comptant 50 employés ou plus doivent être dotées de crèches. Les régimes de retraite, les services d'aide juridictionnelle gratuits, les assurances spéciales, les taux d'intérêt plus élevés sur l'épargne, les abattements fiscaux, les réductions applicables aux voyages et les services bancaires préférentiels dont bénéficient les personnes âgées contribuent à leur assurer une vie décente. La campagne Accessible India aide à garantir aux personnes handicapées un libre accès aux lieux publics et aux environnements virtuels.

87. Étant donné que la moitié de la population est âgée de moins de 25 ans et les deux tiers de moins de 35 ans, l'Inde tire parti du dividende démographique en créant des possibilités de développement des compétences et de l'esprit d'entreprise et en utilisant les technologies numériques pour améliorer l'accès à l'information et aux connaissances. Les programmes menés dans le cadre de la politique nationale en faveur des jeunes visent à promouvoir un mode de vie sain, les valeurs sociales et la participation aux affaires de la collectivité, à la politique, à la gouvernance et au travail social bénévole.

88. **M^{me} Abdelkawy** (Égypte) dit que son Gouvernement élabore des politiques visant à remédier aux problèmes multidimensionnels de la pauvreté et de l'inégalité. Ces politiques, qui s'adressent en particulier aux populations des zones rurales, aux femmes, aux personnes handicapées, aux personnes âgées et aux écoliers, sont assorties de mesures visant à augmenter le nombre de logements sociaux réservés aux jeunes et à résoudre le problème des implantations sauvages. Le Gouvernement a également établi une nouvelle loi relative à l'assurance maladie.

89. Pour résoudre le problème de l'accroissement démographique, le Gouvernement a lancé un

programme appelé « Two is enough » (Deux, c'est assez), visant à encourager les bénéficiaires des programmes de protection sociale à avoir des familles plus réduites, ainsi qu'un programme visant à fournir des services de base aux familles pauvres qui n'ont pas accès à l'eau salubre et à l'assainissement. Il a également commencé à mettre en œuvre son programme pour l'égalité des chances, qui permettra d'élargir le filet de sécurité sociale et de créer des emplois pour les plus pauvres de la société, et que viennent compléter le programme de transfert monétaire assorti de conditions et d'autres régimes d'assurance sociale.

90. En application des dispositions de la Convention relative aux droits des personnes handicapées, le Parlement égyptien a adopté une loi en vertu de laquelle plus d'un million de personnes handicapées reçoivent une allocation mensuelle. Des dispositions de cette loi garantissent la priorité aux personnes handicapées dans les domaines de l'éducation, de la formation et de l'emploi et leur réservent un pourcentage fixe de logements. Les droits sociaux, économiques et culturels des personnes âgées sont garantis par la Constitution égyptienne, qui stipule également qu'elles doivent recevoir des indemnités de subsistance suffisantes. Le Gouvernement a récemment annoncé qu'il élaborait un document sur les droits des personnes âgées. Par ailleurs, il s'emploie à garantir l'inclusion financière des jeunes en allouant 10 milliards de dollars au financement de petits projets et de microprojets.

91. **M^{me} Inanc-Ornekol** (Turquie) dit que, depuis l'adoption du Programme 2030, son pays a pris des mesures pour bâtir une société plus résiliente et durable. Son modèle de développement national est centré sur l'être humain et axé sur la croissance économique, l'inclusion sociale et la protection de l'environnement et son plan de développement pour la période 2019-2023 est conforme au Programme 2030. Des progrès considérables ont été accomplis en matière d'élimination de la pauvreté, de création d'emplois, d'amélioration de la répartition des revenus, de protection sociale et d'accès aux services de base et aux droits fondamentaux.

92. Les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes handicapées font l'objet d'une attention particulière dans le processus de développement. Les efforts d'autonomisation des femmes et des filles portent essentiellement sur l'élimination des obstacles économiques et sociaux. Des mesures importantes ont été prises ces dix dernières années pour garantir la participation des personnes handicapées à la vie sociale dans des conditions d'égalité, comme l'adoption de dispositions juridiques visant à améliorer leur accès à l'éducation et au marché du travail et les services de

prise en charge ainsi qu'à diversifier les mesures de protection sociale. Le plan d'action national sur le vieillissement a pour objectif principal de faire respecter un large éventail de droits des personnes âgées et une commission sur le vieillissement a été créée pour sensibiliser la population aux difficultés qu'elles rencontrent. La moitié de la population turque a moins de 31 ans ; le Gouvernement a donc mis en place des structures et des politiques adaptées à leurs besoins. La limite d'âge pour l'élection au Parlement a été abaissée, et les jeunes sont encouragés à participer à la prise de décisions.

93. Pays accueillant le plus de réfugiés au monde, la Turquie est le lieu de résidence de 3,5 millions de Syriens, dont 1 million d'enfants. Le Gouvernement accorde une grande importance à leur éducation et les enfants syriens sont inscrits dans des écoles publiques turques ainsi que dans des centres temporaires. Non seulement il répond à leurs besoins matériels, le Gouvernement verse aussi une assistance pécuniaire à chaque enfant syrien inscrit à l'école.

94. **M^{me} Szuda** (Hongrie), s'exprimant en qualité de déléguée de la jeunesse, dit qu'au cours des derniers mois, elle a visité le pays pour promouvoir les valeurs et l'action de l'Organisation des Nations Unies et s'est entretenue avec des jeunes au sujet des questions qui les concernent. Ces réunions ont montré que les jeunes pouvaient être porteurs de changements positifs. Cependant, il convient de leur donner les moyens d'y parvenir. L'enseignement de qualité, l'insertion sur le marché du travail et la participation à la prise de décisions sont essentiels à cet égard.

95. Les jeunes handicapés ont des difficultés à accéder à l'enseignement secondaire et supérieur ainsi qu'à l'emploi. Beaucoup de jeunes filles et de femmes se heurtent encore à des obstacles considérables lorsqu'il s'agit d'accéder à des postes à responsabilités. Les discriminations fondées sur le genre, l'origine ethnique, les convictions religieuses ou le milieu socioéconomique continuent d'exister, et aucun pays n'est parvenu à réaliser la pleine égalité des genres ou à mettre fin à la discrimination sous toutes ses formes. Tous les êtres humains doivent disposer dès le plus jeune âge des moyens nécessaires pour participer pleinement à la société. Les États Membres doivent aider les jeunes à réaliser leur potentiel en adoptant des politiques et des pratiques inclusives.

La séance est levée à 17 h 55.